var Consultations chez un spécialiste des maladies vénériennes (dermato-vénérologue) *(Atlas)*

Description

Pourcentage de bénéficiaires de l'assurance maladie en Belgique comptant au moins une consultation chez un médecin spécialisé en dermato-vénérologie (spécialiste des maladies vénériennes) au cours de l'année civile.
Les dermato-vénérologues sont identifiés à l'aide du code de qualification du prestataire, à savoir 550, 566, 567 ou 569 en l'occurrence.

Codification
%

Méthode de calcul
Nombre de patients comptant au moins une consultation chez un médecin spécialisé en dermato-vénérologie (spécialiste des maladies vénériennes) / (Nombre de bénéficiaires / 100)

Disponible

2006

Référence recommandée

IMA_AIM (03/12/2025), stat_015_004, Atlas IMA_AIM (accessed on 17/11/2026)

Dernière mise à jour des métadonnées

03/12/2025

Code

stat_015_004_At

Variable(s) source(s)

- CS_DERMA_N-Nombre de consultations dermato-vénérologue

Variable(s) équivalente(s)

- stat_015_020-Nombre moyen de consultations chez un spécialiste des maladies vénériennes (dermato-vénérologue)
- stat_015_001-Consultations chez un médecin spécialiste
- stat_015_002-Consultations chez un ophtalmologue
- stat_015_003-Consultations chez un gynécologue
- stat_015_005-Consultations chez un chirurgien orthopédique
- stat_015_006-Consultations chez un cardiologue
- stat_015_007-Consultations chez un otorhinolaryngologiste
- stat_015_008-Consultations chez un pédiatre
- stat_015_009-Consultations chez un chirurgien
- stat_015_010-Consultations chez un spécialiste en médecine interne
- stat_015_011-Consultations chez un gastro-entérologue
- stat_015_012-Consultations chez un spécialiste en médecine physique et revalidation
- stat_015_013-Consultations chez un urologue
- stat_015_014-Consultations chez un neurologue
- stat_015_015-Consultations chez un pneumologue
- stat_015_016-Consultations chez un psychiatre

Mots clés

Prestations de soins de santé